



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CADOURS

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DU 15 JUIN 2023

Ouverture de la séance : 17h08

L'An deux mille vingt-trois le quinze juin à 17 heures 00, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Didier LAFFONT, Président.

Date de la convocation : 02/06/2023

Secrétaire de séance : Régine SACAREAU

Présents : Maryse INGHILLERI, Didier LAFFONT, Michèle PONTAC, Régine SACAREAU, Catherine SIMON, Bernard BEGUE, Henri BEGUE, François BONNECAZE, Cécile LAVERNE.

Absents excusés : Jérôme AUDIBERT, Paulette BARTHE.

Ont donné pouvoir :

LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	Présents(es)	Absents(es) Excusé(es)	Pouvoir
AUDIBERT Jérôme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PONTAC Michèle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SACAREAU Régine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SIMON Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INGHILLERI Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BARTHE Paulette	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BEGUE Bernard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BEGUE Henri	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LAFFONT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BONNECAZE François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LAVERNE Cecile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'il convient de désigner le (la) secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Administration du centre communal d'action sociale.

Il est proposé au Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de désigner Régine SACAREAU

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Le Président invite l'assemblée à lui faire part d'éventuelles remarques sur le compte rendu du Conseil d'administration du CCAS précédent.

(Le compte rendu est corrigé en séance).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte le compte rendu et invite le Président et le (la) secrétaire de la séance correspondante à le signer.

Vote : 9 Pour :9 Abstention : 0 Contre :0

Ordre du jour (Rapporteur M. Le Président)

- Choix du prestataire pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les écoles, les centres de loisirs ainsi que la fourniture et la livraison des repas à domicile.
- Révision du prix des repas au domicile des personnes âgées ou à mobilités réduite.
- Demande d'aide financière

Point à rajouter à l'ordre du jour :

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES ÉCOLES, LES CENTRES DE LOISIRS AINSI QUE LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES REPAS À DOMICILE

DELIBERATION N° : 20230615 11

Rapporteur le président

Monsieur le Président rappelle au conseil d'administration que le SIVS du Pays de Cadours a adhéré au groupement de commandes, comme il y a 2 ans, pour la mise en place d'un accord cadre à bons de commandes pour la fourniture et la livraison en liaison froide des repas destinés aux restaurants scolaires et au portage de repas à domicile, par délibération en date du 10 mars 2023.

La convention de groupement prévoyait que le coordonnateur du groupement était le SIVS de Pays de Cadours et que le Conseil Syndical en sa qualité de coordonnateur et conformément à la commande publique était chargé de délibérer pour l'attribution du marché.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un Avis d'appel Public à Concurrence a été publié sur la plateforme dématérialisée de la dépêche du Midi le 27 avril 2023 et compte-tenu du montant estimé, l'avis a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Monsieur le président rappelle que l'accord cadre à bons de commande est passé sous la forme d'un marché de service à procédure adaptée en application des articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique. L'accord-cadre est conclu pour une période de 12 mois reconductible 3 fois maximum pour une période d'une année, prenant effet au 01/09/2023.

Monsieur le Président informe le conseil d'administration que suite à l'appel d'offres concernant la fourniture et la livraison de repas et de denrées alimentaires en liaison froide pour les écoles et les centres de loisirs et pour les bénéficiaires de services de portage à domicile par une société spécialisée en restauration dont la clôture était le 1^{er} juin 2023 à 12h00, 1 offre a été remise par voie dématérialisée.

Le pli a fait l'objet d'une ouverture le 1^{er} juin 2023 à 14h00, puis d'une analyse des offres par les services administratifs du SIVS du Pays de Cadours.

L'analyse de la candidature et de l'offre a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (30 %), la valeur technique (60 %), valeur environnementale des prestations (10 %).

Au regard de l'analyse réalisée, de la négociation menée et de l'avis consultatif de la Commission d'Appels d'Offres réunie le 12 juin 2023, il est préconisé de retenir l'offre de l'Entreprise ANSAMBLE pour l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande selon les tarifs ci-dessous :

Prix unitaire de repas pour le repas « Portage à domicile » livré directement par le prestataire titulaire de l'accord-cadre chez les bénéficiaires du service de portage :

	REPAS A 6 COMPOSANTES Portage du repas directement au domicile des bénéficiaires	
	Prix unitaire par repas (€ HT)	Prix unitaire par repas (€ TTC)
ADULTES	9.05	9.55

Prix unitaire de repas pour le repas « Portage à domicile » livré par le prestataire titulaire de l'accord-cadre au point de regroupement des repas désigné par le pouvoir adjudicateur :

	REPAS A 6 COMPOSANTES Portage du repas au point de regroupement des repas	
	Prix unitaire par repas (€ HT)	Prix unitaire par repas (€ TTC)
ADULTES	5.91	6.24

L'offre étant conforme et la candidature complète, Monsieur le Président propose d'attribuer l'accord cadre à bons de commandes à la société ANSAMBLE et de l'autoriser à signer tous les documents liés à cet accord-cadre pour CCAS de la commune de Cadours.

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- **D'attribuer** l'accord-cadre à bons de commande à la société ANSAMBLE selon les tarifs ci-dessus,
- **De retenir** l'offre de base REPAS A 6 COMPOSANTES Portage du repas directement au domicile des bénéficiaires pour un montant maximum annuel de 36 500.00 € HT
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cet accord cadre

Vote : 9 Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

RÉVISION DU PRIX DES REPAS PORTÉS AU DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES OU À MOBILITÉS RÉDUITE

DELIBERATION N° : 20230615 10

Rapporteur le président

Monsieur le Président rappelle, à l'assemblée que nous arrivons, en septembre prochain, au terme du contrat qui nous lie avec le prestataire extérieur pour le portage de repas au domicile de bénéficiaires.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée des résultats de l'appel d'offre qui a été publié par le "SIVS pays de Cadours" dans le cadre d'un groupement de commande réunissant les communes de Bellegarde Sainte Marie, Belleserre, Brignemont, Cabanac Séguenville, Cadours (CCAS) Caubiac, Cox, Drudas, Garac, Lagraulet Saint Nicolas, Launac, Lareole, Le Grés, Le Castera, Pelleport, Puységur, Vignaux, le SIVOM "Vallée de la SAVE" et le SIVS "Pays de Cadours".

Monsieur le Président rappelle qu'au regard de l'analyse réalisée par le SIVS Pays de Cadours, coordonnateur de ce groupement de commandes, de la négociation qu'ils ont menée et de l'avis consultatif de la Commission d'Appels d'Offres réunie le 12 juin 2023, il est proposé d'attribuer le nouveau marché de portage de repas à domicile à la société Ansamble.

Monsieur le Président fait état du nouveau tarif et propose à l'assemblée de réviser le prix de facturation de la prestation à compter du 1^{er} septembre 2023 et de porter le prix du repas livré au domicile du bénéficiaire à 10,50 €.

Où l'exposé du président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'accepter** l'augmentation du prix des repas qu'il fixe à 10.50 € à compter du 1^{er} septembre 2023.

Vote : 9 Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

DELIBERATION N° : 20230615 09

Madame Michèle PONTAC, Vice-Présidente du CCAS, expose à l'Assemblée que la Direction de l'Action Sociale Territoriale du Conseil Départemental de la Haute-Garonne a adressé au CCAS de la commune une demande d'aide financière de 200 € pour la régularisation d'une partie d'une facture d'électricité, pour une personne de la commune qui rencontre des difficultés financières suite à la séparation avec le père de ses enfants fin octobre 2022. Cette femme vit isolée avec ses quatre enfants à charge et a pour ressources les allocations chômage qui arrivent en fin de droit. Cette femme est redevable de sa facture d'électricité pour un montant de 1122.73 €.

Compte tenu de cette situation, une aide ponctuelle de 200 € est demandée au CCAS de Cadours pour régulariser la dette.

Où l'exposé de la vice-présidente, le Conseil d'Administration du centre d'Action social, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- **De prendre en charge** une partie de la facture d'électricité pour un montant de 200 €. Cette somme sera versée directement au fournisseur d'énergie ENGIE

Vote : 9 Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Fin de commission à 17H35.

Le Président du CCAS de Cadours

Didier LAFFONT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Didier Laffont', written in a cursive style with a large initial 'D'.

Le Secrétaire de séance

Régine SACAREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Régine Sacareau', written in a cursive style with a large initial 'R'.

